



*Comité de vigilance du lieu
d'enfouissement technique
de
Saint-Étienne-des-Grès*

PROCÈS-VERBAL

Procès-verbal de la première rencontre 2017 du comité de vigilance du lieu d'enfouissement technique de de Saint-Étienne-des-grès tenue le 28 février 2017 à 19h au 1230, rue Principale, Saint-Étienne-des-Grès (Québec) GOX 2P0

Membres présents :

Marc Bastien, Municipalité de Saint-Étienne-des-Grès
Lauréanne Daneau, Conseil régional de l'environnement Mauricie
Véronique Dugré, Citoyenne observatrice
Jean-Yves Guimond, Coopérative PHÉNIX
Claude Mc Mannus, MRC de Maskinongé
Réal Pellerin, Citoyen de Saint-Étienne-des-Grès
Daniel Pépin, Régie de gestion des matières résiduelles de la Mauricie

Ressource externe : Danielle Larose, secrétaire et modératrice du comité de vigilance

Invité: Stéphane Comtois, directeur des opérations à la RGMRM

1. Mot de bienvenue

Ouverture de la réunion à 19 h 05 par le président. Ils souhaitent la bienvenue à madame Daneau et il invite les membres et invités à se présenter.

2. Lecture et adoption de l'ordre du jour

Suite à la lecture de l'ordre du jour par le président, il est proposé par Claude Mc Mannus et appuyé par Réal Pellerin d'adopter l'ordre du jour avec les ajouts suivants au point varia : suivi des obligations du ministère une fois que le certificat d'autorisation a été émis, suivi des inspections des odeurs; réunion publique du comité.

Adoptée par les membres

3. Adoption du procès-verbal du 13 décembre 2016

Le président invite les membres à lire le procès-verbal. Il est proposé par Marc Bastien, secondé par Véronique Dugré d'adopter le procès-verbal avec les modifications suivantes :

- i. madame Daneau n'était pas présente mais ajouter son nom sur la liste du comité au point 6.
- ii. au point 3.1, 4e ligne in fine ajouter ...transmis "aux membres du comité" par...

Adoptée par les membres

3.1 suivi du P.V. (Cf Tableau)

4. Correspondance

Le président avise qu'aucune correspondance n'est déposée. Un membre mentionne que le procès-verbal a été transmis tardivement et demande une réception dans les semaines suivant la réunion.

5. Dossier des détecteurs de radioactivité

Stéphane Comtois, directeur des opérations se joint à la réunion sur invitation du président et l'approbation des membres. Il présente l'historique et les motifs qui ont conduit le gouvernement à imposer des détecteurs de radioactivité. Il explique comment circulent les matières à risque et fait la différence entre les matières biomédicales (résidentielles) et industrielles. Il présente les normes et explique comment est appliqué le protocole dans différentes situations. Le protocole sera déposé. Daniel Pépin précise la responsabilité de la Régie.

Madame Daneau vérifiera auprès de la ville de La Tuque s'il y a un contrôle au départ du site.

6. Dépôt du registre des plaintes d'odeurs

On informe qu'une plainte et demie a été reçue. Une plainte n'a pas permis de constater des odeurs. L'autre événement s'est produit une journée où le plafond métrologique était bas, qu'il y avait un épisode de smog et l'effet des vents. L'émission des odeurs a été de courte durée.

7. Dépôt du registre des matières reçues

Les prévisions sont presque atteintes : en janvier 11 687 tonnes.

8. Dépôt des avis de non-conformités

Les membres demandent de recevoir un avis courriel lorsque des avis sont déposés sur le site web. Trois avis ont été reçus. Ils sont présentés par Stéphane Comtois.

1. Avis de non-conformité reçu le 7 octobre 2016 au moment de la construction. Un certificat temporaire avait été émis et à cette date les travaux n'étaient pas terminés. Ils l'ont été à la mi-octobre.
2. Avis de non-conformité reçu le 19 décembre 2016 pour des odeurs sur le site. Les travaux d'installation de la membrane étaient en cours pour régler le problème.
3. Avis de non-conformité reçu en janvier 2017, car un rapport a été transmis en retard au ministère.

9. Suivi environnemental

Stéphane Comtois présente les devis sur les odeurs et les composants organiques volatiles. Il explique qu'une entreprise vient prendre des échantillons sur le site pour vérifier la conformité. Il y a analyse des contaminants. Les données recueillies permettront de prendre des actions correctives. Les devis, dont le terme est d'un an, sont examinés et autorisés par le ministère de l'Environnement.

9.1. Système de captage des lixiviats

Stéphane Comtois présente la situation problématique du zinc, les objectifs environnementaux et la norme permise. Il explique les démarches entreprises et les solutions envisagées, dont celle d'achat d'un nouvel équipement dans le cadre d'un projet pilote. L'expérience a été concluante. Le personnel de la Régie sera compétent pour opérer l'équipement.

9.2. Recouvrement final pour les cell. 4

Le recouvrement de la cellule 4 est terminé. Le recouvrement de la moitié de la cellule 3 est complété. Le recouvrement de la cellule 1 soit la première cellule à partir de la rivière Saint-Maurice et qui doit avoir une zone tampon de 50 mètres est aussi complété.

9.3. Captage des biogaz

Les équipements sont en fonction. Le biogaz était dédié à l'entreprise Savoura avant le rachat par Sagami. Le contrat est en cours de renégociation. Une partie pourrait être utilisée pour chauffer le garage de la Régie. La quantité de gaz produite est plus importante que prévu.

9.4. Niveau de concentration de méthane

Stéphane Comtois informe qu'un rapport a été transmis au ministère en novembre pour la période de juin à décembre. Le rapport est ou sera sur le site web.

À la fonte des neiges, la lecture pour les émissions surfaciques seront reprises selon les exigences du REIMR.

9.5 Membrane endommagée

Stéphane Comtois explique que la membrane servait de lit à pierre pour l'écoulement des eaux de surface. Ce qui donnait l'impression qu'une membrane était endommagée elle a été accidentellement "rotocultée".

9.6 Puits de captation

Le ministère a fait le constat. Il s'agit d'eaux de surface. Il n'y a pas de suivi à court terme.

10. Varia

10.1 Les obligations du ministère une fois que le certificat d'autorisation a été émis

Le ministère contrôle les devis des appels d'offres pour s'assurer que les travaux seront réalisés seront les normes.

10.2 Inspection des odeurs

On donnera l'information de la localisation des 20 points de captation des échantillons

10.3 Réunion publique

Un membre informe que madame Valérie Grandmont a confirmé par courriel le 4 novembre 2016 que les membres peuvent inclure à leurs règles de conduite l'accessibilité publique des réunions. Les membres proposent de modifier les règles de régie interne afin que toutes les réunions soient publiques, que les convocations publiques de ces réunions soient affichées à l'Hôtel de Ville et que le procès-verbal soit disponible sur le site de la Régie. Une copie sera également envoyée au ministère de l'Environnement (bureau régional). Le comité se réunira 4 fois et plus par année.

Daniel Pépin demande qu'une vérification légale soit être faite avant l'adoption.

11. Prochaine rencontre et fin de la rencontre

La prochaine rencontre se tiendra le 9 mai 2017 à 19 h au centre multimédia de Saint-Étienne des Grès. Jean-Yves Guimond verra à ce que le local soit disponible et accessible.

14. Levée de la rencontre

Le Président lève l'assemblée vers 20 H 44

Adopté par les membres le 9 mai 2017

A handwritten signature in blue ink, reading "Paul Faye", is centered on a light green rectangular background.

Secrétaire

Comité de vigilance : Point 3 du Procès-verbal du 28 février 2017 :

3. Suivi du PV du 13 décembre 2016

6. Composition du comité de vigilance	Notes et commentaires
Vérifier si les termes de l'entente homologuée entre la Régie et la municipalité s'appliquent au Comité et, partant si un même citoyen peut être invité à plus de deux séances du comité de vigilance par année	Un suivi sera à faire auprès me Lemire de la Régie par me Danielle Larose. Les membres sont d'avis pouvoir tenir une réunion publique
7. Suivi dossier des détecteurs de radioactivité	
Régie doit produire avant la prochaine rencontre les documents suivants : i) la lettre du fabricant des détecteurs de radioactivité datée d'avant le 19 octobre 2016; ii) les rapports du ministère de l'Environnement sur les tests de radioactivité réalisés à l'époque que le site était à risque; iii) le mesures qui seront mises en place pour prévenir les cas où les détecteurs de radioactivité seraient non fonctionnels	i) la lettre n'a pas été produite. Le comité a été dans l'erreur. ii) M Pépin fait la lecture des échanges courriels du 11 mai 2016. Les tests n'ont pas permis de conclure à la présence d'anomalie. iii) Une vérification manuel est prévue au protocole d'intervention. La mise à jour du protocole a été faite en janvier 2017
10. Dépôt des avis de non-conformités	
La Régie doit déposer les avis de non-conformité qui ont émis pendant la période où le Comité n'était pas fonctionnel soit en 2015.	Complété
11.4. Niveau de concentration de méthane	
La Régie indiquera si des rapports du ministère présentaient des taux de méthane trop élevés.	Présentation par Stéphane Comtois reporté au point à l'ordre du jour de la présente réunion
11.5 Membrane endommagée	
La Régie fournira l'information sur l'état de la membrane qui a été endommagée par un cultivateur dans l'ancienne cellule.	Présentation par Stéphane Comtois reporté au point à l'ordre du jour de la présente réunion
11.6 Puits de captation	
Recevoir un suivi sur le puits de captation des eaux de surface et la conformité aux nouveaux objectifs environnementaux, les autorisations de déversement dans la rivière et l'échantillonnage	Les nouvelles normes sont présentées. Les analyses sont complétées. M. Pépin décrit les actions réalisées. Une firme de Sherbrooke est mandatée dans le dossier.
12.2 La radioactivité	
La Régie fournira toute la documentation nécessaire pour que le Comité puisse se pencher sur la question de la radioactivité sur le site	Présentation par Stéphane Comtois reporté au point à l'ordre du jour de la présente réunion

